

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 12 AVR. 2012

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part de vos remarques à Nicolas SARKOZY concernant les pratiques religieuses et la laïcité dans notre pays.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous apporter des éléments de réponse précis.

La laïcité est une valeur fondamentale de notre pacte républicain et vous savez à quel point Nicolas SARKOZY y est attaché. Comme il le déclarait lors de ses vœux aux autorités religieuses, le 25 janvier dernier, « la liberté de conscience est peut-être le bien le plus précieux que garantissent nos lois républicaines ». Le Président de la République a eu à cœur, tout au long de son quinquennat, de promouvoir une laïcité ouverte et positive. C'est une conception dans laquelle chacun, quelles que soient ses croyances ou ses opinions, participent aux débats publics.

Cette conception ouverte et moderne de la laïcité implique également de maintenir une ligne de grande fermeté lorsque nos principes républicains sont attaqués. Ainsi, la loi sur l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public est venue réaffirmer notre attachement au principe de laïcité mais également à celui d'égalité entre hommes et femmes. Mais le meilleur moyen d'œuvrer au respect de chaque croyance et du principe de laïcité est de garantir un enseignement de l'histoire des religions et de transmettre les valeurs républicaines communes dans le cadre de l'enseignement civique qui forme nos élèves à être de futurs citoyens. Cet enseignement et la transmission de ces valeurs concernent tous les acteurs, notamment les représentants des différentes communautés religieuses.

La loi de 1905 et le Concordat d'Alsace-Moselle constituent des points d'équilibre dans notre société. Il convient de les protéger sans tomber dans une quelconque dérive qui viendrait mettre à mal cet équilibre précieux. Notre cadre législatif est tout à fait satisfaisant. Inscrire la loi de 1905 dans la Constitution viendrait remettre en cause les subventions qui sont accordées à des associations qui rendent des services essentiels à notre société. Une telle évolution nous paraît donc déraisonnable.

M. Marc LEBRET
8, rue Saint-Claude
75003 Paris

L'équilibre auquel nous sommes parvenus, doit être maintenu. Ainsi, si la pratique des baux emphytéotiques est une idée intéressante, nous ne souhaitons pas participer au financement de la Fondation pour les œuvres de l'islam de France. Ce serait une rupture de cet équilibre qui est très important pour chaque citoyen français et notamment pour l'ensemble des croyants musulmans de notre pays. Le développement d'un islam de France a été appuyé par la création du Conseil Français du Culte Musulman. Cette instance de dialogue entre croyants et avec l'Etat a permis d'accroître significativement le nombre de carrés musulmans dans les cimetières.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Guillaume LAMBERT
Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY